

21 Mar 2025 -14:10

Conseil des ministres du 21 mars 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 21 mars 2025 sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

21 Mar 2025 -14:10

Appartient à Conseil des ministres du 21 mars 2025

Fonction publique : jours de pont pour 2025

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relatif à l'octroi des jours de pont pour 2025 au personnel des services de la fonction publique administrative fédérale.

Une dispense est octroyée aux membres du personnel les jours suivants :

- le vendredi 2 mai 2025 (le vendredi suivant la fête du travail)
- le vendredi 30 mai 2025 (le vendredi suivant l'Ascension)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
bart.tierens@matz.fed.be

21 Mar 2025 -14:10

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mars 2025](#)

Délégation fédérale pour la Cellule générale de politique et pour la Réunion thématique Drogues

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de délégation fédérale pour la Cellule générale de politique Drogues et pour la Réunion thématique Drogues de la Conférence interministérielle Santé publique.

Pour la Cellule générale de politique Drogues et pour la Réunion thématique Drogues de la Conférence interministérielle Santé publique, la composition proposée est la suivante :

- le Premier ministre : représentation avec une voix
- le Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture : représentation avec une voix
- le Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement : représentation avec une voix
- le Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la lutte contre la pauvreté : représentation avec quatre voix
- le Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative : représentation avec une voix
- le Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales : représentation avec une voix
- le ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale : représentation avec une voix
- la ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord : représentation avec trois voix
- le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris : représentation avec trois voix
- le ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Egalité des chances : représentation avec une voix

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

21 Mar 2025 -14:10

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mars 2025](#)

Avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le sixième avenant à la convention nationale entre les pharmaciens et les organismes assureurs du 1er janvier 2022 ainsi que le projet d'arrêté royal correspondant.

L'avenant comporte quatre adaptations :

1. La pérennisation du programme de sevrage aux benzodiazépines et produits apparentés

L'objectif du présent avenant est de fixer un cadre structurel pour le remboursement de la prestation « Sevrage aux benzodiazépines ». Cette prestation permet au patient de diminuer graduellement la dose journalière de benzodiazépine ou de produit apparenté consommée. Le projet d'arrêté royal prévoit l'octroi d'un honoraire pour cette prestation. Les deux textes sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025.

2. L'adaptation du public-cible du pharmacien de référence (changement de nom du pré-trajet diabète)

Le « Trajet de démarrage » pour les patients atteints d'un diabète de type 2 remplace le « Pré-trajet » depuis le 1er janvier 2024.

3. L'adaptation du choix des médicaments pour le BUM asthme

Le Bon usage des médicaments (BUM) consiste en un accompagnement et un suivi personnalisés par le pharmacien de référence en concertation avec le patient et le médecin traitant. Depuis la mise en œuvre des BUM Asthme, de nouvelles spécialités contenant des corticoïdes inhalés ont été commercialisées. Celles-ci sont désormais incluses dans une nouvelle classe ATC de médicaments.

4. La mention d'un délai entre l'entretien d'information et l'entretien de suivi pour le BUM BPCO

Contrairement au cas du BUM Asthme, le BUM BPCO ne prévoit pas de délai.

L'avenant peut être publié au Moniteur belge. Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

21 Mar 2025 -14:10

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mars 2025](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de cinq marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- l'acquisition de 13 véhicules logistiques d'évacuation protégés supplémentaires de type PEV (Protected Evacuation Vehicle)
- un marché pluriannuel (48 mois) de services pour l'entretien vert récurrent au profit de la Défense, Belgian Pipeline Organisation (BPO) et War Heritage Institute (WHI)
- un marché pluriannuel (48 mois) à bordereau de prix pour l'exécution de travaux d'entretien, de rénovation et d'adaptation des réseaux d'adduction et d'assainissement dans les quartiers et domaines militaires de la Défense
- un accord-cadre pluriannuel (2025-2035) pour l'externalisation de services facilitaires pour la base Jean Offenbergh (Florennes), le quartier LtGen Roman / Camp de Wartet (Marche-les-Dames) et le quartier SLt Devignez (Schaffen)
- un contrat pluriannuel à bordereau de prix pour la location d'infrastructures temporaires (unités conteneurs mobiles) en Belgique à court et moyen terme, pour une durée de 48 mois et une phase de dégressivité des locations d'une durée maximale de 36 mois

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

21 Mar 2025 -14:10

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mars 2025](#)

Représentants de l'Etat fédéral à la Commission nationale Climat

Sur proposition du ministre du Climat et de la Transition environnementale Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation des représentants de l'Etat fédéral au sein de la Commission nationale Climat.

Le Conseil des ministres désigne à partir du 21 mars 2025 :

- en tant que membres effectifs :
 - M. Frank Gerard
 - Mme Sofie Defour
 - M. Francis De Meyere
 - M. Olivier Lohest

- en tant que membres suppléants :
 - Mme Stéphanie Roland
 - M. Filip Smet
 - M. Dirk Meire
 - Mme Coraline Gaspar

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la
Transition environnementale
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>

Sylvie Ricour
Porte-parole (FR)
+32 497 23 51 81
sylvie.ricour@crucke.fed.be

Britt Monten
Porte-parole (NL)
britt.monten@crucke.fed.be